



Exhumé mon épouse litige familiale

Par **Jean bapstiste**, le **10/06/2019** à **11:38**

Bonjour,
mon épouse est décédée en 2017 et nous étions toujours mariés
Elle est inhumée dans le caveau de la famille
A ce jour ma belle famille me reproche de refaire ma vie et nous somme, en litige
J'aimerais exhumer mon épouse pour l'inhumer dans ma concession
Ai-je le droit ?
Qui est prioritaire ? (Pas d'enfant)
Comment dois-je procéder ?
Cordialement

Par **amajuris**, le **10/06/2019** à **14:13**

bonjour,
vous mentionnez le caveau de famille, mais n'indiquez pas s'il s'agit de votre famille ou de celle de votre défunte épouse afin de connaître qui est titulaire de cette concession.
Il existe une procédure pour l'exhumation d'un corps, voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F115>
salutations

Par **Jean bapstiste**, le **10/06/2019** à **18:17**

Merci pour votre retour
Le caveau est à la famille de mon épouse

Par **Jean bapstiste**, le **10/06/2019** à **18:29**

Ce caveau a été réalisé à la demande de mon beau-père en 1991 le terrain au cadastre par mes soins
facture à l'appui
La demande est au nom de mon beau-père mais la signature comme

agereur est moi même rnJ'étais sur le contrat comme pouvant être inhumée moi aussi dans ce caveau jusqu'au jour ma belle famille belles sœurs on fait un avenant et mon enlever du contratrnEt ne pouvant plus monté elles me jeté les fleurs et les bougies rnTous ça parce que j'ai refait ma vie et on été obliger de s'occuper de leurs père qui vivait chez nous depuis 1989 j'aurai du rester avec lui voilà ce qu'elle me reproche et voilà pourquoi je veux récupérer mon épouse rn